

Objet : Compte de gestion et compte administratif – exercice 2017 – budget principal

RAPPORTEUR : Hervé LAUDIC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M61 des services départementaux d'incendie et de secours,

Les données financières du compte administratif de l'exercice 2017 du SDIS correspondent aux écritures du payeur départemental telles qu'elles apparaissent dans le compte de gestion.

Le présent rapport a vocation à synthétiser et commenter les données issues des documents budgétaires.

La situation de l'établissement à la fin 2017 est caractérisée par le respect des objectifs de la convention pluriannuelle de financement 2016-2018, la conformité aux prévisions des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement mentionnés au compte administratif 2017 ainsi que par une situation financière maîtrisée concernant l'endettement.

L'engagement des opérations d'investissement a été effectué dans le cadre du plan pluriannuel de financement concernant les véhicules d'incendie et secours et les matériels. Néanmoins, pour la réalisation, il doit être tenu compte des annulations de crédits dans le cadre des engagements pluriannuels relatifs aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

S'agissant de l'activité opérationnelle, les sapeurs-pompiers du Morbihan ont réalisé 43 683 interventions en 2017, soit 258 de moins qu'en 2016 correspondant à une baisse de 0,60 %. Au cours de la saison estivale 2017, 8 849 interventions ont été réalisées par les sapeurs-pompiers, soit une hausse de 2,8 % par rapport 2016.

L'activité opérationnelle 2017 est principalement marquée par :

- une hausse de 1,35 % des interventions pour secours à personnes qui demeure en progression constante (33 396 interventions en 2017) ;
- une baisse significative de 18,80 % des opérations diverses (3 640 interventions en 2017) ;
- une hausse de 7,39 % des opérations de secours routiers (3 254 interventions en 2017) ;
- une baisse de 2,44 % des incendies (3 393 interventions en 2017).

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat d'exécution 2017 (hors résultat reporté) de la section de fonctionnement est de **678 336,42 €**. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement totalisent **48 645 268,22 €** ⁽⁴⁾ et connaissent une progression de **1,15 %** par rapport à l'exercice 2016 (**48 093 717,58 €**).

Recettes de fonctionnement		Budget total 2017 (2)	Compte administratif 2017	Taux de réalisation
013	Atténuation de charges	167 775,00 €	231 241,24 €	137,83%
70	Produits des services	495 600,00 €	500 214,88 €	100,93%
74	Contributions et participations	46 646 442,00 €	46 801 794,62 €	100,33%
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	116 421,77 €	166 053,02 €	142,63%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	949 172,00 €	945 964,46 €	99,66%
Total des recettes de fonctionnement avant résultat reporté		48 375 410,77 €	48 645 268,22 €	100,56%⁽¹⁾
002	Résultat reporté	4 566 589,23 €	4 566 589,23 €	100,00%
Total des recettes de fonctionnement		52 942 000,00 €	53 211 857,45 €	100,51%

(1) Hors prise en compte du résultat reporté

(2) Budget total : budget primitif et décision(s) modificative(s)

Le taux de réalisation des recettes est de **100,51 % au titre de 2017**, le précédent taux de réalisation pour l'exercice 2016 était de **100,31 %**.

La majeure partie des recettes de fonctionnement correspond aux contributions des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et du département : **46 443 614,00 €**, soit **87,28 %** du total des recettes de fonctionnement. Elles constituent des dépenses obligatoires pour les collectivités.

Les autres recettes correspondent aux recettes diverses (remboursements d'assurances, de traitements, prestations de services de sécurité, recettes exceptionnelles, opérations d'ordre de transfert entre sections...) pour un montant de **2 201 654,22 € (4,14%)** et au résultat reporté pour **4 566 589,23 € (8,58 %)**.

L'excédent des réalisations constatées, par rapport aux prévisions budgétaires en matière de recettes, s'explique par le respect du principe de prudence budgétaire lié à l'inscription des seules recettes certaines.

L'excédent de réalisation provient, tout d'abord, du chapitre 013 « atténuation de charge ». Il s'agit, d'un remboursement pour un trop versé dans le cadre des contributions publiques complémentaires au titre de l'année 2015 (après appel à cotisation auprès de CNP Assurances). L'excédent de réalisation du chapitre 74 résulte notamment de la signature d'une convention (en date du 29/09/2017) relative au co-financement du fonctionnement et de l'entretien du dispositif de protection et de défense d'incendie du port de Lorient (+ 32 K€) signée avec les quatre partenaires locaux lorientais (Dépôt pétrolier de Lorient, Naval group, la Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan et la Société d'économie mixte Lorient Keroman).

Enfin, concernant le chapitre 77, l'écart entre le budget et les réalisations s'explique principalement par des remboursements de sinistres par les compagnies d'assurances. Les remboursements pour sinistre ont en effet été plus élevés que les années précédentes (les montants correspondant s'élèvent à 55 399,21 € en 2016 et 109 127,97 € en 2017).

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totalisent **47 966 931,80 €** et connaissent une légère augmentation de **1,3 %** par rapport à l'exercice 2016 (**47 356 308,60 €**).

Dépenses de fonctionnement		Budget total 2017 ⁽¹⁾	Compte administratif 2017	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général	6 254 557,00 €	6 075 363,65 €	97,13%
012	Charges de personnel	35 363 000,00 €	34 536 280,74 €	97,66%
65	Autres charges de gestion courante	3 052 010,78 €	3 019 610,86 €	98,94%
66	Charges financières	230 000,00 €	170 681,71 €	74,21%
67	Charges exceptionnelles	16 266,57 €	515,84 €	3,17%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 160 000,00 €	4 164 479,00 €	NS ⁽²⁾
	• dont dotations aux amortissements	4 160 000,00 €	4 123 508,10 €	99,12%
	• dont plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation	0,00 €	40 970,90 €	NS ⁽²⁾
023	Virement de la section de fonctionnement	487 945,15 €		
022	Dépenses imprévues	3 378 220,47 €		
Total des dépenses de fonctionnement		52 942 000,00 €	47 966 931,80 €	96,58%⁽³⁾

(1) Budget primitif et décision(s) modificative(s)

(2) Non significatif, compte tenu de l'ouverture de crédits semi-automatique pour les opérations de cessions

(3) Hors dépenses imprévues et virement à la section d'investissement

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement s'élève à **96,58 %** (hors dépenses imprévues et virement à la section d'investissement) en tenant compte de l'ensemble des dépenses.

Les charges à caractère général connaissent une hausse par rapport à 2016 de **0,59 %** pour atteindre **6 075 363,65 € (6 039 499,91 € en 2016)**. Le taux d'exécution du poste budgétaire est de **97,13 %** en 2017 alors qu'il était de **96,56 %** en 2016.

Il convient, tout d'abord, d'examiner le poste budgétaire relatif au carburant. Ce dernier, a en effet connu une diminution de 1,56 % au titre de 2017 par rapport à 2016. Le montant des consommations de carburant est de 640 916,22 € au titre de 2017 alors qu'il s'élevait à 651 077,07 € en 2016.

Ensuite, au sein des grands postes comptables, il convient de noter que les dépenses d'entretien des véhicules ont augmenté de 16,79 % et s'établissent à 762 633,43 €. Cette hausse est principalement liée à la campagne de maintenance préventive menée sur les 84 engins feux de forêt.

A contrario, il peut être relevé que le poste dédié aux assurances a baissé de 5 % et s'établit à 417 881 € en 2017 dans le respect des dispositions contractuelles.

Les **charges de personnel** constatées s'élèvent à **34 536 280,74 €** pour l'exercice 2017 pour un taux d'exécution de **97,66 %**. Elles augmentent de **1,13 %** par rapport à l'exercice 2016 (**34 151 257,84 €**).

Le montant consacré aux personnels permanents s'établit à 25 051 501,82 € en 2017, soit une hausse de **2,49 %** par rapport à 2016.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ressort à 0,7 % au titre de l'année 2017 (avancements de grade, advancements d'échelon).

L'application des dispositions relatives aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) se traduit par des revalorisations indiciaires et une refonte des carrières à hauteur de + 237 K€ pour 2017, soit + 0,9 % de la masse salariale.

Conformément au décret n°2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des agents publics rémunérés sur la base d'un indice, une augmentation du point d'indice de +0,6% est intervenue au 1^{er} février 2017 (+ 90 K€).

Par ailleurs, l'ensemble des dépenses relatives au volontariat s'élève à 9 371 382,43 € en 2017, soit une baisse de 2,23 % par rapport à 2016. Cette évolution s'explique par la diminution de la ligne de compte dédiée à la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance du volontariat (PFR) (466 795,82 € en 2016, 19 143,18 € en 2017) suite à la mise en œuvre de la réforme nationale de la PFR. En second lieu, il doit être relevé que les indemnités versées aux sapeurs-pompiers connaissent en revanche une hausse de **2,63 %** (soit 8 902 368,75 € en 2017).

Les autres dépenses de personnels correspondant aux prestations de médecine du travail, à la participation patronale pour prise de repas dans un restaurant administratif ainsi qu'à la participation mutuelle ressortent à 113 396,49 € en 2017.

Les autres charges de gestion courante se chiffrent à **3 019 610,86 €** pour 2017 (**2 760 284,31 € en 2016**). Ce poste budgétaire augmente de **9,39 %** par rapport à l'exercice 2016 en raison du paiement pour la première fois en 2017 de la contribution annuelle du SDIS au fonctionnement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT : 163 K€ en 2017). Le taux d'exécution du chapitre s'élève à **98,94 %** au titre de l'année 2017.

Les charges financières connaissent une baisse de **13,79 %** par rapport à 2016 pour un montant de **170 681,71 € (197 974,05 € en 2016)**, liées à l'évolution de l'encours de la dette. Il peut être relevé à ce titre qu'un emprunt a été souscrit en 2017 pour 500 K€.

Les dotations aux amortissements sont arrêtées à **4 123 508,10 € (4 187 603,49 € en 2016)** ; elles sont en baisse de **1,53 %** par rapport à 2016. Elles constituent la principale source d'autofinancement de la section d'investissement.

Les dépenses exceptionnelles de l'exercice 2017 sont arrêtées pour un montant de **515,84 €**. Elles correspondent à des amendes fiscales et à des titres de recettes annulés.

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Il convient d'analyser successivement les recettes puis les dépenses d'investissement.

a) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, mentionnées au budget total et au compte administratif du budget principal, sont présentées ci-après. Elles font l'objet d'une réalisation à hauteur de **54,25%**.

Recettes d'investissement		Budget total 2017	Compte administratif 2017	Taux de réalisation
10	Dotations, fonds et réserves	550 000,00 €	0,00 €	0,00%
13	Subventions d'investissement	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	100,00%
16	Emprunts et dettes assimilés : emprunt nouveau	9 634 117,65 €	500 000,00 €	5,19%
16	Emprunt – opérations liées options tirage sur ligne de trésorerie	3 750 000,00 €	3 748 870,00 €	99,97%
23	Immobilisations en cours	50 000,00 €	0,00 €	0,00%
21/27	Avances et prêts- Autres	2 500,00 €	31 915,68 €	NS ⁽¹⁾
024	Produits de cessions	50 000,00 €		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections • dont dotations aux amortissements • dont plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation	4 160 000,00 €	4 164 479,00 €	NS ⁽¹⁾
		4 160 000,00 €	4 123 508,10 €	99,97%
		0,00 €	40 970,90 €	NS ⁽¹⁾
041	Opérations patrimoniales	11 000,00€	4 736,94€	43,06%
021	Virement de la section de fonctionnement	487 945,18€		
001	Solde d'exécution antérieur	1 436 437,17 €	1 436 437,17 €	100,00%
Total des recettes d'investissement		21 132 000,00 €	10 886 438,79 €	54,25%

(1) Non significatif

Les subventions d'investissement correspondent à la subvention d'équipement versée par le département du Morbihan (1 000 000 €) conformément aux engagements pris dans la convention pluriannuelle de financement.

Les dotations, fonds et réserves, correspondant en 2017 au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), n'ont pas fait l'objet d'une réalisation en 2017. Elles font en conséquence l'objet d'un reste à réaliser pour 575 885 € correspondant à l'arrêté préfectoral pris pour le FCTVA 2016.

Concernant l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier (500 K€), il a été contracté fin 2017 pour financer les dépenses d'équipements réalisées et inscrites au budget primitif 2017.

Ainsi, compte tenu des crédits prévus au budget primitif 2017, ce sont 9 134 117,65 € de crédits d'emprunt qui ont été annulés au titre de 2017.

Les immobilisations corporelles (21) titrées correspondent à une récupération de retenue de garantie pour 31 915,68 €.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections, dont le montant s'élève à **4 164 479,00 €**, intègrent les dotations aux amortissements pour **4 123 508,10 €** et les sorties de patrimoines dans le cadre des cessions d'immobilisations pour **40 970,90 €**.

b) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, mentionnées au budget total et au compte administratif du budget principal, sont présentées ci-après. Elles font l'objet d'une réalisation à hauteur de **54,88 %**.

Dépenses d'investissement		Budget total 2017	Compte administratif 2017	Taux d'exécution
16	Emprunts et dettes assimilés	1 280 000,00 €	1 202 780,22 €	93,97%
16449	Emprunt - opérations liées options tirage sur ligne de trésorerie	3 750 000,00 €	3 748 870,00 €	99,97%
20	Immobilisations incorporelles	1 227 275,34 €	352 804,73 €	28,75%
21	Immobilisations corporelles	9 585 229,70 €	3 519 527,55 €	36,72%
23	Immobilisations en cours	4 326 822,96 €	1 758 985,04 €	40,65%
27	Autres immobilisations financières	2 500,00 €	0,00 €	-
040	Opérations d'ordre - transfert entre sections (1)	949 172,00 €	945 964,46 €	99,66%
041	Opérations patrimoniales	11 000,00€	4 736,94€	43,06%
Total des dépenses d'investissement		21 132 000,00 €	11 533 668,94 €	54,88%

(1)Y compris les écritures de cessions portant ouverture semi-automatique de crédits.

Les emprunts et dettes assimilés (remboursement du capital d'emprunt) ont fait l'objet d'un taux d'exécution à hauteur de **93,97 %** correspondant aux engagements de l'établissement. Le montant de **3 748 870,00 € des emprunts, avec opérations liées à des options de tirage sur ligne de trésorerie**, est égal au montant remboursé au cours de l'année 2017 des fonds mobilisés sous forme de ligne de trésorerie. En fin d'exercice budgétaire, ce montant doit s'équilibrer en recettes et en dépenses.

Les **immobilisations incorporelles** sont réalisées à **28,75 %** pour un montant de **352 804,73 €**. Il est à noter que des crédits relatifs aux études concernant les travaux du site de la direction départementale seront réalisés en 2018 et 2019.

Les **immobilisations corporelles** sont exécutées pour **3 519 527,55 €**, soit **36,72 %** des crédits inscrits au budget primitif 2017. Elles représentent la part exécutée la plus importante du plan d'équipement 2017. Il convient de préciser que plusieurs livraisons de véhicules et engins initialement prévues en 2017 seront finalement effectives en 2018.

Les **immobilisations en cours** ont fait l'objet d'une exécution pour un montant de **1 758 985,04 €**. Les crédits, inscrits au titre de l'année 2017, concernent les paiements des travaux de la construction du groupement territorial de Lorient.

Les opérations engagées, non mandatées en 2017, s'élèvent à 63 778,72 €. Elles feront l'objet d'une inscription par voie de report au budget primitif 2018.

Les opérations engagées, faisant l'objet d'un engagement sur autorisations de programme, s'élèvent à **5 400 376,65 €**. Elles feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2018.

Au final, concernant les dépenses d'équipement, il doit être relevé que sur un budget total de **15 139 378 €**, ce sont **11 095 472,69 €** qui ont été engagés ou réalisés à la fin de l'année 2017, **soit un taux d'engagement de la politique d'investissement de 73,28 %**.

Enfin, pour conclure, il peut être ajouté que la **dette** s'élève à 9 225 K€ au 31 décembre 2017, soit une **baisse de 7,08 %** par rapport à 2016 (9 927 K€ au 31 décembre 2016). Sur cette base, le ratio de dette sur épargne brute s'établit à **2,5 ans**.

PRESENTATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2017

Désignation	Résultats antérieurs (A)	Résultats d'exécution 2017 (B)	Résultats cumulés au 31/12/2017 (A + B)	Solde restes à réaliser (C)	Résultats cumulés (A+B+C)
Fonctionnement	4 566 589,23 €	678 336,42 €	5 244 925,65 €	0,00 €	5 244 925,65 €
Investissement	1 436 437,17 €	- 2 083 667,32 €	- 647 230,15 €	512 106,28 €	- 135 123,87 €
Total	6 003 026,40 €	-1 405 330,90 €	4 597 695,50 €	512 106,28 €	5 109 801,78 €

Le résultat global d'exécution au 31 décembre 2017 est excédentaire de **5 109 801,78 €** compte-tenu du résultat de la section de fonctionnement qui dégage un excédent de 5 244 925,65 € et du résultat de la section d'investissement qui fait ressortir un déficit de 135 123,87 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

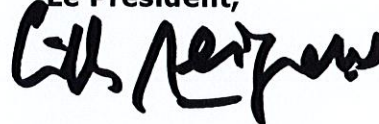
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A l'unanimité,

- **APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget principal ;**
- **ADOpte le compte administratif 2017 du budget principal.**

Le Président,



Gilles DUFEIGNEUX.